



M. le Président,

Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités,

L'ordre du jour de cette CAPN voit l'accès à l'avancement de grade de la 29<sup>ème</sup> base et les demandes de détachement dans le corps des PLP.

Pour la Hors classe :

Le SE-Unsa rappelle que la Hors Classe a été créée pour revaloriser les corps et il revendique :

- une augmentation significative des taux retenus pour atteindre un taux moyen de 15% ;
- le retour à des modalités d'accès, encadrées nationalement, établies sur la base de la mesure de la valeur professionnelle et de critères clairs et objectifs qui ne remettent pas en cause l'accès à la hors-classe en fin de carrière ;
- La création d'un douzième échelon, dans l'objectif du corps unique ;

Pour les Détachements :

Après 3 mois de communication avec les collègues issus des concours réservés et examens professionnels, le constat est alarmant. Beaucoup d'entre eux sont encore en attente, dans l'incertitude de voir leur sort s'améliorer. Ils n'envisagent pas de laisser leur famille et leur bien acquis après tant d'années de travail au service d'un ministère, qui les a finalement spoliés. Désavantagés, dans une démarche totalement contraire à l'esprit de l'accord sur la résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique.

Alors après toutes ces situations dramatiques rappelées, il est, pour le SE-Unsa, impossible de rester silencieux sur les demandes de détachements que nous allons aborder dans cette instance.

En effet, 111 dossiers étudiés, 79 dans une seule spécialité, la STMS.

Sur ces 79 demandes 1 seule émane d'un corps de professeur, et presque la moitié provient de la fonction publique hospitalière. (45,6%)

Qu'allons-nous pouvoir dire à nos collègues des examens professionnels quand ils découvriront que des infirmiers diplômés d'état ont obtenus des postes de STMS dans les académies qu'ils souhaitaient ?

Pour le SE-Unsa, cette situation est inacceptable.

Pour tous les dossiers de détachement, nous préconisons de traiter ces demandes au regard du barème. Ce même barème qui a laissé les contractuels lauréats des examens professionnels à la porte de l'academie dans laquelle ils ont exercé, pour beaucoup fort longtemps.

Nous tenons à remercier enfin l'ensemble des personnels de la DGRH, pour la qualité d'écoute et leur disponibilité.

Nous ne pouvons terminer cette déclaration, sans saluer le travail accompli par M. HERMANN. Il a toujours su, avec humour et professionnalisme, prendre à cœur de s'occuper des collègues de la 29<sup>ème</sup> base. Nous lui souhaitons une retraite heureuse et bien méritée.